Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20260423-20260607-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

**2026-06-07**

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 16
votants : 19

Séance du 23 avril 2026

OBJET : **Devis fauchage des accotements et curage des fossés années 2026- 2027- 2028**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 10 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

**Présents :** MMES et MM. FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, PASCO G, LE BORGNE PY, FRABOULET C, ROUXEL D, OLLITRAULT S, CLEZIO P, QUERO S, LE CAER S, LE BONNIEC V.

**Absents excusés** : LE BOUFFOS R. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
TRENY C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
RAFFRAY Y. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.

**Secrétaire de séance** : FRABOULET C.

Frédéric Foulfoin, Adjoint au Maire, présente les devis des 4 entreprises qui ont envoyé leurs propositions pour les prestations de fauchage des accotements et de curage des fossés pour l'année 2026.
Il informe que la commission voirie propose de retenir le devis de l'ETA Dubois.

Après en avoir, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de suivre l'avis de la commission voirie et retient les devis suivants :

- Prestations fauchage des accotements : ETA Dubois pour 11 656.80 € par an pendant 3 ans soit 2026-2027-2028
- Prestations curage des fossés : ETA Dubois pour 9 360 € par an pendant 3 ans soit 2026-2027-2028

Toutefois, Frédéric Foulfoin précise qu'en cas de non-respect des dates de passage (mai et octobre pour le fauchage et novembre pour le curage), il sera mis un terme aux prestations avec cette entreprise.

Pour copie conforme,
Le Maire,

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 28 avril 2026

Le Maire,